



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2016**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Alexandre ALLEGRE, Laëtitia ALONSO, Sylvie CALAMEL, Marie-Hélène ENRIETTO, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX.

Secrétaire de séance : Laëtitia ALAONSO
Secrétaire adjointe : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présent pour cette réunion et déclare la séance ouverte à 20h30. Monsieur le Maire rappelle le décès très récent d'Aimé MORNET, ancien Maire de la commune et demande à l'assemblée d'observer 1 minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le déroulement des obsèques prévues le mercredi 12 octobre, notamment en termes de sécurité. Un discours sera donné à la sortie de l'église, devant le porche, après entente avec la famille. Une gerbe est commandée.

Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance précédente, du 7 juin 2016 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Travaux

- **Ancienne décharge (Christian RIPERT)** : des analyses de sols ont été effectuées courant août. Les résultats laissent apparaître qu'1 des 3 points de prélèvement (fait à 3m de profondeur) de satisfait pas aux exigences et nécessite des analyses supplémentaires. Le montant du devis pour ces analyses complémentaires se monte à 3780€. Ces analyses étant indispensables pour tout type de projet qui pourrait être envisagé sur ce terrain, monsieur le Maire propose d'accepter le devis pour être fixé sur le devenir possible de ce terrain. **Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**
- **Voirie (Norbert LEPATRE)** : Suite à l'appel d'offre pour le programme de voirie 2016, réfection chemin de Crillon, c'est la société COLAS qui a été retenue. Les travaux débuteront jeudi prochain 13 octobre. Les travaux seront faits de l'angle du chemin du cimetière jusqu'à la limite de la commune jouxtant Crillon le Brave. Le chemin de Crillon devrait être ainsi en état pour les 15 ou 20 ans à venir.

Monsieur le Maire explique également que la société COLAS a proposé de goudronner les entrées des riverains intéressés (aux frais des riverains concernés). L'entrée du père de monsieur le Maire et celle de Michel RINAUDO sont concernées, ils en ont fait la demande en tant qu'administrés bien sûr. Monsieur le Maire tient à préciser que les entrées qui seront goudronnées le seront aux frais des propriétaires et non sur le compte de la commune.

Monsieur RINAUDO fait remonter une plainte des riverains concernant la vitesse de circulation des voitures passant sur le Chemin de Crillon. Ils demandent la pose d'1 ou 2 ralentisseurs le long du chemin en mettant en avant que ces ralentisseurs pourraient également servir à dévier l'eau de pluie qui dévale lors de gros orage et détruit régulièrement les abords

des fossés, comme cela a déjà été fait par le passé sur le chemin de la Font des Clapiers. Ainsi ces ralentisseurs auraient 2 usages.

Monsieur le Maire propose d'accepter le rajout de 2 ralentisseurs sur cette voie communale et suggère 2 emplacements stratégiques sur le chemin de Crillon, qui permettraient effectivement de canaliser les eaux de pluies. **Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**

- Enfouissement des lignes électriques et France télécom (Norbert LEPATRE) : les travaux d'enfouissement ont débuté mi-septembre pour la route de Mazan et chemin des Crottes. Ils sont financés par le syndicat d'Electrification Vauclusien qui octroie une enveloppe à chaque commune membre tous les 3 à 5 ans. Reste à charge de la commune, l'enfouissement des lignes France-télécom. Il y a un problème au départ du chemin du Mauvais Pas, des souches restantes d'anciens platanes, ont pourri et menacent la chute de la voie supérieure (route de mazan). Un rendez-vous a été fixé avec monsieur MARTIN du Département, pour voir quels travaux sont à envisager et/ou à programmer pour l'année prochaine.
- Barrières en bois au pont (Norbert LEPATRE) : le département a installé des barrières de sécurité en bois, au pont au niveau de l'aire de pique-nique, gratuit pour la commune.
- Travaux de remise aux normes électriques à l'Eglise (Christian RIPERT) : Des devis ont été demandés pour remettre aux normes l'électricité. Nous avons reçus celui d'Alexandre BOYER (5428€) et celui de monsieur PINERO (6028€). Monsieur le Maire propose de retenir le moins cher, monsieur BOYER. **Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**
- Mise aux normes de l'accessibilité de l'église (Christian RIPERT) : Des devis ont été demandés pour faire des travaux pour mettre aux normes de l'accessibilité handicapée à l'entrée de l'église. En attente de réception des devis. Compte tenu de l'entrée existante et des matériaux déjà employés dans l'Eglise, il semblerait que le meilleur choix soit de faire une pente douce en pierre de Crillon de part et d'autre de l'entrée, côté intérieur. Monsieur le Maire propose qu'un mail soit envoyé aux élus lorsque les devis seront arrivés en Mairie pour ne pas perdre de temps dans le choix de l'artisan, afin d'engager les travaux avant la fin de l'année et pouvoir ainsi bénéficier de l'aide financière du Département affectée au titre du contrat de plan.
- Stationnement personnes handicapées (Christian RIPERT) : on attend un nouveau devis de la Cove pour engager les travaux. Après étude avec les techniciens de la Cove, il en ressort que l'emplacement du stationnement se fera sur la place du village.
- Toiture de l'Eglise (Norbert LEPATRE) : Monsieur COMBEL Guy qui s'occupe régulièrement de l'église a fait constater un problème dans la toiture de celle-ci, côté chapelle de gauche. En effet, il semblerait qu'il y ait des tuiles cassées, tombantes sur le plafond de la dite chapelle, et faisant ainsi d'écrouler le plâtre du plafond. Le risque étant que ces morceaux de plâtre tombent sur quelqu'un. Monsieur le Maire prend connaissance des photos à l'appui et demande à ce que l'assurance des bâtiments soit contactée pour ouvrir un dossier de sinistre.
- Fissures (Christian RIPERT) : Monsieur le Maire expose la plainte de plusieurs administrés ayant constaté des fissures dans leur maison d'habitation depuis la sécheresse de cet été. Sujet pour lequel monsieur le Maire a rencontré le sous-préfet. Ce dernier lui a suggéré de monter un dossier de demande de reconnaissance en catastrophes naturelles pour que les administrés concernés puissent être indemnisés par leur assurance. Un tract d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, pour recenser les habitations concernées par le phénomène.
- Nettoyage de la Mayre (Norbert LEPATRE) : Suite à la réintégration de la Mayre dans le programme d'entretien du syndicat des rivières (EPAGE), des travaux de nettoyage ont été entrepris concernant la Mayre. Monsieur LEPATRE tient à faire remarquer la qualité du travail effectué, avec des photos montrant l'état de la Mayre avant et après travaux. Ces travaux ont permis de mettre en évidence un nouveau problème concernant la parcelle d'un riverain. En effet, comme le montre la photo, la conduite de la surverse de la source « font des Clapiers » est à ciel ouvert avec une avancée en pente douce permettant d'y accéder plus facilement, offrant ainsi la possibilité d'un captage illégal de l'eau directement dans cette

conduite (détournement). Monsieur Lepatre s'est entretenu du sujet avec monsieur Oubrier du syndicat des rivières (EPAGE), un rendez-vous entre eux est convenu pour discuter du sujet et faire le point sur les solutions à envisager, pour pallier à ce captage illégal assortit d'une dégradation de l'ouvrage.

- Branchement téléphonique (Norbert LEPATRE) : l'installation de 2 nouveaux poteaux s'est faite sur le chemin de la tuilière pour permettre le raccordement téléphonique d'une administrée. Monsieur le Maire tient à préciser que cette portion de câblage ne pouvait pas être enfouie, pour des raisons techniques et matérielles.

2. Délibérations Cove (Christian RIPERT)

- Office de tourisme intercommunal : à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme est transférée à la COVE. Les hébergements vont être contactés pour mettre en place la taxe de séjour à compter de cette date. Elle servira à financer l'OTI et à promouvoir le tourisme sur le territoire de la Cove de façon égale entre les communes, qu'elles aient déjà ou non un office de tourisme. Monsieur le Maire propose de donner son accord pour la création et l'adhésion à l'OTI que veut mettre en place la Cove. Contre : 1 (M. RINAUDO) Abstention : 0, **POUR : 10**
- Fonds de concours : la délibération prise au dernier conseil n'était pas conforme pour la COVE, notamment pour la partie affectée à l'investissement. Il faut donc re-délibérer. Les montants totaux restent inchangés. Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau tableau. **Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**
- Groupement de commandes : La COVE a proposé à ses communes membres de prendre part à un dispositif appelé « groupement de commande à la carte », qui consiste pour les communes à délibérer pour autoriser les exécutifs communaux à conclure diverses conventions de groupements de commande. Cette autorisation permettra ensuite à la commune d'effectuer différents achats mutualisés avec la COVE, avec plus de réactivité et de souplesse. Monsieur le Maire propose d'accepter de rejoindre ce dispositif. Contre : 1 (M. RINAUDO) Abstention : 0, **POUR : 10**

3. Délibérations

- Photocopieur (Christian RIPERT) : Monsieur le Maire explique que la commune a été démarchée par 2 fournisseurs de photocopieurs, nous proposant de renouveler notre matériel pour être mieux équipés pour moins cher. Dans les 2 cas le matériel proposé est plus performant pour un coût inférieur à celui actuellement. Monsieur le Maire propose de retenir la société AM TRUST qui est la mieux disante et permettant de réaliser une économie de 74€ par trimestre et de bénéficier de la copie en A3 couleur que nous n'avons pas aujourd'hui. **Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**
- GRDF (Christian RIPERT) : Compteurs GAZPAR. Il s'agit de compteurs à télé-relève à distance, au moyen d'une petite antenne grande comme un stylo qui pourrait être placée au sommet du clocher de Modène. Actuellement 13 foyers sont équipés de compteurs gaz. Monsieur RINAUDO souhaite attirer l'attention des membres du conseil municipal sur la prudence à observer concernant les ondes émises et les effets possibles sur la santé. Monsieur le Maire relate les explications qui lui ont été données par GRDF, à savoir qu'il s'agit d'ondes émises 15 secondes 2 fois par jour et ayant l'équivalent d'une onde radio au niveau de la puissance, ce qui est très faible. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà été questionné sur le sujet il y a 1 an et voudrait connaître la position actuelle des élus. **A la majorité des membres présents il est décidé de reporter la question à dans 1 an.**

4. Personnel communal

- Formation (Sylvie MONTI) : Afin de réduire les coûts pour installer et désinstaller les illuminations de Noël, il a été proposé à Thierry de passer l'habilitation électrique et le CACES nacelle. Le tout additionné de 2 jours de location de nacelle (environ 1341€) est moins coûteux que de passer par les services de la Cove (environ 2800€). Sachant que pour les années suivantes il n'y aura que le coût de location de la nacelle, donc encore plus d'économie. Laëtitia ALONSO demande si l'agent technique pourra installer les illuminations tout seul. Sylvie Monti précise que la plupart des illuminations seront faciles à poser car les crochets et câbles supports sont déjà en place et le reste d'une année sur l'autre. Il ne manque que les décors à positionner. Sylvie MONTI sera là le 1^{er} jour pour aider l'agent technique et un autre adjoint sera là pour le 2^{ème} jour.
- Contrat CAE/CUI (Christian RIPERT) : une aide financière pouvant atteindre 90% de remboursement de salaire+charges peut être octroyée aux communes pour l'embauche d'un contrat CAE ou CUI (20h maxi/semaine). La question se pose concernant notre commune principalement pour le remplacement de l'agent technique lors de ses congés d'été. **Sachant qu'aujourd'hui son remplacement estival (soit seulement 5 semaines/an) coûte à la commune environ la même somme que l'embauche d'un CAE/CUI pour l'année entière.** Ce qui permettrait d'avoir une personne disponible pour les remplacements mais aussi pour aider l'agent titulaire tout au long de l'année. Petite précision : ces contrats (précaires) ne peuvent être conclus que pour une période allant de 6 à 24 mois et dans certains cas exceptionnels pouvant aller jusqu'à 60 mois.

Monsieur ALLEGRE s'interroge sur le point suivant : pour une même charge de travail, passer de 2 agents à 1 agent risque de poser des difficultés de planification lorsque le contrat sera terminé. A la suite de quoi, monsieur le Maire et madame MONTI ont répondu que la commune pourra enchaîner sur 1 nouveau contrat CAE/CUI avec une nouvelle personne, ainsi de suite.

Monsieur ALLEGRE s'interroge également sur la charge de travail existante, est-elle suffisante pour 2 personnes concernant les services techniques ? que se passe-t-il lorsque le contrat précaire arrive à échéance, est-on obligé d'embaucher définitivement la personne ? Madame MONTI explique bien que les contrats CAE/CUI sont des contrats précaires, ne dépassant pas les 24 mois (sauf cas très exceptionnel dans l'accompagnement aux droits à la retraite), qu'il n'y a pas d'obligation d'embauche au terme du contrat. D'autre part, madame MONTI et monsieur le Maire insistent bien sur les difficultés rencontrées pour l'embauche d'un saisonnier les années précédentes lors du remplacement des congés d'été de l'agent technique. Avec l'embauche d'un CAE/CUI la commune pourrait pallier au manque de personnel pendant les congés mais aussi avoir une souplesse de travail tout au long de l'année, pour un coût quasiment identique entre l'embauche d'un saisonnier pendant 5 semaines ou l'embauche à l'année du CAE/CUI pour 1 année entière à 20h/semaine.

Madame MONTI rappelle aussi qu'il y a des parents qui ont demandé s'il était possible de bénéficier d'un agent communal pour surveiller les heures d'entrées et sorties d'école. Cet emploi CAE/CUI pourrait aussi se voir confier cette tâche. Il serait multi-tâches (entretien des bâtiments, sécurité, espaces verts, etc...).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la création de postes CAE/CUI pour 20h/semaine pour l'ensemble des services dont la commune pourrait avoir besoin. Contre : 0 Abstention : 1 (A. ALLEGRE), **POUR : 10**

5. Convention relais téléphonique (Christian RIPERT)

En 2008, la commune a passé une convention avec la société Bouygues Télécom concernant le relais téléphonique installé à Pied Blanc. Cette société a transféré cette convention à la société Cellnex France SAS. Il faut donc prendre un avenant de transfert de l'occupation du domaine public afin d'autoriser Cellnex France SAS à exploiter les équipements.

Michel RINAUDO demande combien cela rapporte-t-il à la commune chaque année. Carine BONHOMME lui répond : environ 11.000€ par an.

Michel RINAUDO demande également qui assume les consommations électriques de ce relais. Carine BONHOMME lui répond que la commune ne reçoit aucune facture d'électricité concernant ce relais, que cette charge est assumée par la société BOUYGUES et donc le sera par CELLNEX France.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus du conseil municipal d'accepter l'avenant à la convention : transfert de Bouygues Télécom à Cellnex France SAS.
Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

6. Questions diverses et sociales

- Terrain chemin de Ronde : Alexandre ALLEGRE s'il y a de nouvelles informations concernant le terrain de monsieur CARLE. Monsieur le Maire explique qu'il a eu la visite de l'agence GARCIN, lui donnant le prix de vente du terrain. Il y a eu également une rencontre avec les 2 voisines pour dire qu'elles étaient intéressées par un morceau chacune. Un courrier a été adressé à monsieur CARLE et son fils, afin d'organiser une rencontre entre eux et monsieur le Maire. Lors de cette rencontre, était également présent l'agent immobilier en charge de la vente. Bilan de cette entrevue : la commune souhaite acquérir ce terrain, mais pas à n'importe quel prix, étant donné que ce terrain n'est plus constructible par le PPRI (décision de la Préfecture) depuis 2007. Le but de la commune étant d'acquérir ce terrain, pour en faire un parking minute ou un aménagement sportif pour les enfants de l'école et les habitants de la commune, afin de mettre en sécurité les allées et venues des enfants et parents, en créant un accès au bâtiment scolaire par l'arrière de celui-ci, contrairement à l'accès existant qui se trouve en bordure de voie départementale. Monsieur le Maire rappelle que ce projet de mise en sécurité des enfants et parents allant à l'école faisait partie de leurs objectifs annoncés lors de leur campagne électorale. De plus une estimation par les domaines a été faite et leur proposition est bien inférieure au prix demandé par les propriétaires. Monsieur le Maire a clairement expliqué qu'il n'était pas contre la vente d'une petite partie de terrain aux voisines intéressées, mais qu'il souhaitait être tenu au courant de l'évolution de l'affaire, faute de quoi la commune préempterait sur la vente. La commune est donc en attente des rencontres entre l'agence immobilière et les voisines en question.
- ALSH : Isabelle PARIS souhaite donner quelques informations concernant le travail mené sur le projet d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Un gros travail concernant le côté financier a été mené, ainsi que sur les différentes possibilités de gestion. Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il a eu le Maire de Bédoin à ce sujet, et qu'il lui a encore répété qu'il était prêt à accueillir les enfants de nos 3 communes sur l'ALSH de Bédoin car eux ont déjà une structure avec du personnel et des locaux qui ne sont pas complets. Il serait donc dommage de créer une nouvelle structure (couteuse) alors que d'autres, déjà existantes, ne fonctionnent pas au maximum de leur capacité. Isabelle PARIS confirme bien, que cette solution n'a pas été écartée et qu'après sondage pris auprès des parents, il faut être vigilant sur le souhait des parents et leurs besoins réels. Elle rappelle également que cette année (depuis septembre), la Cove ouvre le service périscolaire du matin plus tôt que les années précédentes (7h30 au lieu de 8h) et ferme plus tard (18h15 au lieu de 18h). Il faudra vérifier qu'un besoin supplémentaire existe toujours. Le principal souci évoqué pour les parents concerne la garde des enfants le mercredi. Elle explique qu'une nouvelle rencontre sera prochainement organisée entre les 3 conseils municipaux (Crillon, Modène, St Pierre) étant donné que celle qui avait été fixée au 04 octobre a été annulée par Madame ROMAN-AUBERT, conseillère municipale en charge du projet sur St Pierre. Cette réunion aura pour but de présenter les différentes solutions possibles pour la mise en place d'un ALSH. L'ensemble des élus recevront donc un nouveau mail pour annoncer la date de cette prochaine réunion.
- Défibrillateur : monsieur le Maire explique qu'il faudrait envisager de faire un petit apéritif pour remercier le Crédit Agricole pour leur aide financière accordée concernant l'installation du défibrillateur sur la commune, qui est maintenant en place.

- 50 ans de la Cove : Monsieur le Maire explique que la Cove doit venir à Modène pour offrir un amandier à la commune pour marquer l'évènement, comme il a été fait dans les autres communes. Une date sera fixée en novembre. Les élus du conseil municipal seront tenus informés par mail.
- 11 novembre : Isabelle PARIS demande ce qui est prévu pour le 11 novembre. Monsieur le Maire propose de commander une gerbe de fleurs comme chaque année. Les enfants de l'école devraient chanter la « Marseillaise » devant le monument aux morts comme chaque année. Monsieur le Maire annonce qu'il a vu Eric PARIS, ancien militaire de carrière, avec qui il s'est entendu pour être le porte-drapeau cette année. Il y aura donc la cérémonie habituelle suivie d'un apéritif.
- CCAS : Laëtitia ALONSO souhaite faire le point sur les différents traiteurs ayant répondu pour le repas des aînés prévus le 17 décembre, et sur les élus qui seront présents ou non. Michel RINAUDO s'excuse de ne pas pouvoir être là. Isabelle PARIS n'est pas certaine d'être disponible. 3 devis de repas ont été reçus avec pour tarif moyen demandé 25€, certains incluent l'apéritif, d'autres non. Après réflexion, le choix se porte sur celui du restaurant de St Pierre (27€ : apéritif, repas, fromage, dessert de Noël et service compris). Une chanteuse a été réservée pour l'animation de l'après-midi.
- Chutes de tuiles à l'Eglise : Norbert LEPATRE expose la demande de monsieur COMBEL, suite à leur entrevue. Monsieur COMBEL Guy qui s'occupe régulièrement de l'église a fait constater un problème dans la toiture de celle-ci, côté chapelle de gauche. En effet, il semblerait qu'il y ait des tuiles cassées, tombantes sur le plafond de la dite chapelle, et faisant ainsi d'écrouler le plâtre du plafond. Le risque étant que ces morceaux de plâtre tombent sur quelqu'un. Monsieur le Maire prend connaissance des photos à l'appui et demande à ce que l'assurance des bâtiments soit contactée pour ouvrir un dossier de sinistre.
- Formation aux 1^{er} secours : Norbert LEPATRE fait remonter la demande de monsieur Guy COMBEL concernant l'éventuelle mise en place de la formation aux 1^{er} secours par le CCAS de la commune. Marie-Hélène ENRIETTO, également membre du CCAS explique que le sujet avait été abordé lors de séances du CCAS. Cette formation n'avait pas vu le jour sur la commune car ce sont les pompiers qui dispensent ce type de formation, dans leurs locaux et qu'il faut que les personnes intéressées se rapprochent d'eux pour en connaître les conditions exactes.
- Téléthon : Laëtitia ALONSO reparle de la proposition de Guy COMBEL (membre du CCAS) qui consistait à organiser une marche sur Modène pour le Téléthon. L'idée serait de demander une participation (5€ par exemple) à chaque personne voulant participer à cette sortie pédestre, dont les fonds seraient reversés au profit du Téléthon. Cette ballade « découverte de Modène » se ferait sur une journée où chacun emporterait son repas pique-nique de la maison, pour arriver en fin de journée au centre du village. Le groupe de marcheur rejoindrait ainsi les habitants de Modène n'ayant pas participé à la castagnade, organisée par la commune le même jour, soit le 04 décembre. Monsieur le Maire craint que la majeure partie des personnes qui participeront à cette ballade ne soient pas de Modène, et qu'il soit donc difficile de prévoir combien cela va représenter de personnes en plus pour la castagnade. Laëtitia ALONSO propose que cette sortie pédestre ne soit proposée qu'aux habitants de Modène. Isabelle PARIS suggère de réduire la difficulté de l'itinéraire pour permettre aux familles d'emmener également les enfants à cette sortie, comme ça avait été proposé quelques années auparavant, lors de la journée « Molière ». Monsieur le Maire donne son accord, en précisant que cette sortie devra être ouverte qu'aux habitants de Modène. La castagnade débutera à 17h30.
- Participation citoyenne : Alexandre ALLEGRE fait remonter la plainte de certains habitants concernant les bruits de chien dans le voisinage, notamment la nuit, plainte évoquée lors de la réunion générale de la participation citoyenne. Monsieur le Maire explique que ce sujet ressort régulièrement, alors que des articles paraissent régulièrement dans le bulletin municipal, qu'il est allé lui-même rencontrer les propriétaires des chiens concernés et malgré tout rien ne change. Les gendarmes nous répondent qu'ils ne peuvent rien faire.

- Litiges avec monsieur ***** : monsieur le Maire donne la suite des évènements :
 - A savoir qu'il a rencontré la personne en charge du service juridique de la DDT pour lui exposer les problèmes de salubrité et de sécurité rencontrés sur la commune, concernant le terrain de monsieur *****. Après plusieurs semaines d'attente, cette personne a envoyé un courrier en mairie, disant qu'il n'y aura pas de suite de leur part. Monsieur le Maire a donc rencontré le Sous-Préfet pour lui exposer la situation. Nous attendons la réponse de ce dernier.
 - Concernant le litige sur le chemin rural « de la traverse » : Monsieur le Maire rappelle les faits et explique qu'à la suite du constat d'huissier demandé par la commune comme délibéré en séance précédente, la commune a reçu un courrier d'un avocat indiquant que monsieur ***** l'avait mandaté pour défendre ses intérêts. Monsieur le Maire a donc fixé un rendez-vous avec un avocat pour défendre la commune. Les élus du conseil municipal seront tenus informés de la suite du dossier.
- Incidents : monsieur le Maire explique que le 1^{er} adjoint, Norbert LEPATRE, a subi une agression verbale de la part d'un administré de la commune (Monsieur *****), altercation dans un lieu public et lors d'un moment de vie privée de cet adjoint. Le sujet principal de litige : les travaux engagés sur et par la commune. Monsieur LEPATRE donne récit des faits. A la suite de quoi, l'adjoint Marcel LOMBARDI, explique qu'il a lui aussi subi les mêmes propos injurieux et incohérents peu de jours après, et venant de la même personne, cette fois-ci devant le domicile de monsieur LOMBARDI (juste à côté de la mairie), ayant pour témoins les agents de la commune. Marie-Hélène ENRIETTO prend la parole pour expliquer que des amis à elle, ont eu eux aussi quelques soucis de comportement avec cette même personne quelques mois auparavant lorsqu'ils étaient repartis de chez elle. Un autre fait est relaté, toujours concernant un problème de comportement de cet administré. Ce dernier est venu au printemps se plaindre à la mairie, concernant le stationnement gênant d'une voiture, pour accéder à son domicile. Les secrétaires ont voulu prévenir la propriétaire de la voiture gênante, mais monsieur ***** n'a pas eu la patience d'attendre, reculant volontairement avec son véhicule dans celui stationné à cheval sur la chaussée. Episode qui s'est déroulé sous le regard de la secrétaire de mairie. Il est conclu de prévenir la gendarmerie de tout nouvel incident avant d'attendre un évènement plus grave. Norbert LEPATRE tient à préciser que les élus de la commune sont élus pour œuvrer dans l'intérêt général et qu'il est inacceptable d'être traité de la sorte. Monsieur le Maire pour clôturer le sujet, rappelle au conseil municipal que tous les travaux engagés par la commune sont dans l'intérêt général, jamais dans un profit privé et qu'il est quelques fois indispensable de longer le domaine privé pour rejoindre le domaine public. Il en va de soi, qu'il n'y a jamais de travaux engagés pour le compte d'un particulier, encore moins pour son seul profit.

Monsieur le Maire souhaite qu'une prochaine séance de conseil municipal soit organisée avant Noël.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h05